

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2013

Absents excusés : PARROU P. (procuration à AYROLES F.)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

Budget communal :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 812 487 €
- Dépenses et Recettes d'investissement équilibrés à la somme de 387 878 €

Principaux investissements en 2013 : modification simplifiée du PLU, aménagement kiosque à Bonneviolle, Abri-bus à l'école, palette végétale à Bonneviolle, divers travaux de voirie, réfection des vestiaires du stade, fin des travaux route du Molinié, éclairage public à Castelnaud, aménagement sécurité Gaubert.

Budget d'eau :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 130 043 €
- Dépenses et Recettes d'investissement équilibrés à la somme de 39 463 €

Principaux investissements en 2013 : achat matériel et travaux sur réseau d'eau.

Budget d'assainissement :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 98 867 €
- Dépenses et Recettes d'investissement équilibrés à la somme de 46 459 €

Principaux investissements en 2013 : achat matériel et travaux sur réseau d'assainissement.

Budget CCAS :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 10 341 €
- Dépenses et Recettes d'investissement équilibrés à la somme de 1 000 €

L'ensemble des budgets 2013 est voté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (14 Pour/1 abstention) décide d'appliquer une hausse de 2% par rapport aux taux 2012, et de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation :	10.23 %
Taxe foncière bâti :	18.01 %
Taxe foncière non bâti :	166.35 %

MAMOUL :

Le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à Prudhomat le 27 mars en présence des représentants d'Adour Garonne, d'EDF, de l'ONEMA, de la DDT et du Conseil Général.

Le SMPVD a lancé une étude sur la restauration de la continuité écologique de la Cère, de la Bave, du Mamoul et du ruisseau d'Orgues. Quatre sites sont retenus pour des travaux en 2013, notamment sur la digue de Bonneviolle.

Les travaux consistent à l'arasement partiel avec l'aménagement d'une passe en enrochement. Cet arasement permettra également l'abaissement de la ligne d'eau lorsque le Mamoul est en crue.

QUERCY AEROGLISEURS :

Le Maire fait part au conseil municipal de la prochaine rencontre organisée par l'association Quercy Aéroglisseurs, qui aura lieu les 8, 9, 10, 11 et 12 mai prochains.

Le conseil municipal rappelle que Monsieur Alain LARRIBE, représentant de l'association Quercy Aéroglisseurs, s'était engagé à n'organiser qu'une seule manifestation annuelle. Le conseil municipal souhaite que cet engagement soit respecté.

ECLAIRAGE PUBLIC CASTELNAU :

Les travaux de réfection de l'éclairage public du village de Castelnaud ont été réalisés par l'entreprise INEO. La facture d'un montant de 26 929 € HT a été réglée. Les demandes de versement de subventions accordées par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ADEME ont été transmises aux organismes concernés.

FESTIVAL DE SAINT CERÉ :

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé à la mairie de Prudhomat par le Festival de Saint-Céré, dans lequel il est demandé à la commune l'attribution d'une subvention à hauteur de 800 euros, ainsi que la mise à disposition de personnel pour la surveillance des barrières lors des spectacles organisés au Château de Castelnaud. Le conseil municipal décide, comme l'an passé, d'octroyer une subvention à hauteur de 500 euros pour l'année 2013. Un courrier précisant le montant de la subvention accordée par la commune sera adressé aux responsables du CIEM. Ils seront également informés qu'aucune personne ne pourra leur être mise à disposition pour la surveillance des barrières.

SIVU JARDIN D'ENFANTS / SIVU ANIMATION PERISCOLAIRE:

Budget JARDIN d'Enfants:

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 212 564 €
- Dépenses et Recettes d'investissement équilibrés à la somme de 4 318 €

Madame Laurence BONAL rappelle que Cécile ARNAL, Educatrice de Jeunes Enfants, responsable de la structure depuis 2001, a quitté le Jardin d'Enfants suite à une demande de mutation. Mademoiselle Virginie LAPAX, la remplace désormais à la direction du Jardin d'Enfants.

Mademoiselle Marion FREGEAC effectue les remplacements ponctuels de Ghislaine JEAN actuellement en arrêt maladie.

Budget ANIMATION PERISCOLAIRE :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 198 389 €

Madame Nathalie LANDES est en arrêt maladie depuis le mois de novembre 2012. Son remplacement pour le service et le ménage de la cantine à Prudhomat est actuellement assuré par Madame Sylvette LUCK.

Madame Anne-Lise SCHRAM quittera ses fonctions d'Adjoint d'Animation au sein de l'école de Prudhomat le 31 mai prochain, son contrat arrivant à échéance à cette date. Son remplacement sera assuré par Madame Christine MAURY.

SICTOM :

Un courrier a été adressé à tous les usagers afin de les informer de la fin de collecte des bacs roulants.

Tous les habitants de la commune devront désormais déposer leurs déchets ménagers et recyclables, dans les conteneurs enterrés prévus à cet effet.

Aucun emplacement n'ayant encore été trouvé pour le secteur de Félines, les usagers sur ce secteur ont été informés de la possibilité de déposer leurs poubelles dans les conteneurs enterrés situés sur le parking du souffleur de verre à Bretenoux.

Concernant le secteur du Molinié, Monsieur Jean-Pierre HUET fait part du mécontentement des habitants qui devront, en attendant qu'un nouvel emplacement soit trouvé, se rendre à Bonneviolle pour y déposer leurs déchets.

Le Maire rappelle que la discussion est toujours ouverte pour trouver l'emplacement sur ce secteur qui doit répondre aux exigences nécessaires à la collecte de ces conteneurs (absence de lignes EDF/France Telecom à proximité, aire de giration du camion, visibilité etc...). Cet emplacement doit être sécurisé et ne doit pas être situé en bordure de départementale.

ACHAT TBI ECOLE DE ST-MICHEL LOUBEJOU :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame Solange CANCES, Maire de Saint-Michel Loubéjou, concernant la participation financière de la Commune de Prudhomat sur l'achat d'un Tableau Blanc Interactif pour l'école de Saint-Michel Loubéjou. Le conseil municipal de Prudhomat délibère favorablement à cette demande.

PROTECTION INCENDIE ASA :

Le Maire expose le projet de protection incendie via les réseaux d'irrigation (ASA) dont l'étude a été réalisée par le SMPVD en partenariat avec l'UASA.

Ce projet entre dans l'obligation faite aux communes d'assurer la défense incendie pour les zones urbaines et à urbaniser de son territoire. Il s'agit d'un projet conjoint, porté par les communes de Girac, Saint-Michel Loubéjou, Prudhomat et Puybrun. Il rappelle le bien fondé de ce projet qui répond à un triple objectif :

- Mise aux normes : moins de 400m entre une habitation et une borne incendie.
- Environnemental : évite l'utilisation du réseau d'eau potable (AEP) pour la protection incendie.
- Sécuritaire : le taux de couverture de la commune passerait de 47% actuellement à 65% avec un couplage ASA/AEP.

Le conseil municipal approuve l'engagement de la commune dans ce projet et donne pouvoir au Maire pour engager l'instruction avec les partenaires et signer tous documents nécessaires à sa mise en place.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE (S.M.P.V.D.) :

Le Maire fait le compte rendu de la réunion du bureau du SMPVD qui s'est déroulé ce même jour à Bétaille.

Un débat est ouvert sur le mode de participation financière des communautés de communes adhérentes. Certaines collectivités demandent à ce que les participations financières soient basées sur le potentiel fiscal, ce qui pénaliserait fortement la communauté de communes Cère et Dordogne.

Un groupe de travail est mis en place sur le pôle planification et urbanisme (1 représentant par communauté de communes).

PLAQUES MONUMENTS HISTORIQUES :

Le Conseil Municipal décide de commander et de faire apposer une plaque permettant la signalisation des monuments historiques, sur l'église de Bonneviolle et la Collégiale de Castelnau.

Cette signalisation se compose, pour chacun des monuments, en deux plaques : la première représentant le logo officiel des monuments historiques et la seconde mentionnant les informations telles que le nom de l'édifice, son époque de construction ou toute autre indication permettant de renseigner le public.

CHAUFFAGE MAISON DES BONS ENFANTS :

Monsieur Jean-Pierre HUET fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec Monsieur Renaud Laurent (Architecte) et Monsieur Estival, représentant la société ALLEZ, concernant le fonctionnement du chauffage de la Maison des Bons Enfants. La température minimum a été réglée à 21° pour les périodes de location en hiver et à 26° pour les locations en périodes estivales. D'autre part, l'orientation des gaines de soufflerie du chauffage a été modifiée ce qui permet de ne plus ressentir la sensation de courant d'air pendant le fonctionnement du chauffage.

Il sera procédé à une coupure générale du chauffage, hors période de locations, afin de réaliser des économies d'énergie.

Il est également demandé la mise en place de rideaux extérieurs occultants sur la façade sud du bâtiment.

TRAVAUX PERSONNEL COMMUNAL :

- Réfection du mur et du grillage au dépôt des cantonniers
- Mise en place des conteneurs enterrés
- Réparation fuite d'eau à Castelnau
- Plantations

ASSOCIATION FASO-LOT :

Madame Colette FREGEAC, Présidente de l'association Faso-Lot, donne lecture d'une lettre de remerciement adressée à l'ensemble du conseil municipal par les membres de cette association.

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire